



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 4 octobre 2018

Tranquillité publique : évacuation d'un squat

Ce jeudi 4 octobre, suite à un jugement d'expulsion du Tribunal de grande instance, la Police nationale a procédé à l'évacuation d'un squat au croisement des rues Amblard et Verdet. La Police municipale était également présente en soutien.

La totalité des occupants a été relogée par les services de l'État. Leur situation sera examinée au titre de leur vulnérabilité.

De son côté, la Ville de Valence a évacué **plus d'une tonne de déchets qui se sont accumulés avec le temps**. Elle a également **sécurisé le terrain pour éviter toute nouvelle intrusion**. Enfin, elle **interdit le stationnement sur les parkings à proximité**, en raison de l'installation de véhicules dortoirs.

Ce squat, en plus de présenter un risque d'effondrement pour ses occupants, générait des troubles à la tranquillité publique signalés par des riverains. Son évacuation témoigne de la **volonté partagée par la Préfecture de la Drôme et la Ville de Valence** de lutter contre l'occupation illicite du domaine public, en mobilisant les moyens nécessaires pour accompagner, dans le respect du droit de propriété, les publics les plus vulnérables.

CONTACTS PRESSE

Ville de Valence : Émilie Gay - 04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Préfecture de la Drôme : service communication - 06 07 70 77 76 / pref-communication@drome.gouv.fr